



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**Restauration et amélioration des zones inondables
sur le bassin versant de la Véore**

**Création de Champs d'Inondation Contrôlée
à Beaumont-lès-Valence**

PIECE 0 :

Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale



AE11-030
HYDRETUDES
Octobre 2017

Emetteur

HYDRETTUES
815 route de champ Farçon
74 370 ARGONAY
Tél. : 04.50.27.17.26
Fax : 04.50.27.25.64



Agréé digues et barrages		
<p>24 novembre 2012 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 25 sur 119</p> <p>Décrets, arrêtés, circulaires</p> <p>TEXTES GÉNÉRAUX</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE</p> <p>Arrêté du 15 novembre 2012 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques</p> <p>NOR : DEF1238154A</p>		
IV. - Dignes et petits barrages - études et diagnostics		
NUMÉRO D'AGREMENT	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME AGREÉ : digues et barrages - études et diagnostics	AGRÉÉ JUSQU'AU
1-d	HYDRETTUES	10 juin 2017
V. - Dignes et petits barrages - études, diagnostics et suivi des travaux		
NUMÉRO D'AGREMENT	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME AGREÉ : digues et petits barrages - études, diagnostics et suivi des travaux	AGRÉÉ JUSQU'AU
1-d	HYDRETTUES	10 juin 2017

Réf affaire Restauration et amélioration des zones inondables sur le bassin versant de la Véore :
Emetteur Création de Champs d'Inondation Contrôlée à Beaumont-lès-Valence
Pièce o : Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Auteur principal Sophie DECONFIN
Vérificateur Laurent LHOSTE
Chef de projet Nicolas POINTELIN

Date de remise : Octobre 2017

Version : Définitive

Reprise des remarques des services instructeurs : Juillet 2016

Maître d'Ouvrage : CAVRA

Document protégé, propriété exclusive d'HYDRETTUES. Ne peut être utilisé ou communiqué à des tiers à des fins autres que l'objet de l'étude commandée.



*Syndicat Mixte
du Bassin Versant
de la Véore*

A Beaumont lès Valence, le 13 septembre 2016

Dossier suivi par :

Julien DUMOUTIER, chargé de mission
dumoutier.smbvv@orange.fr
04.75.60.11.48

Copie : commune de Beaumont lès Valence

**Direction Départementale des Territoires
SEFEN / PEMA / Service Police de l'Eau
4 place Laënnec
BP 1013
26015 VALENCE CEDEX**

Vos réf : 26-2014-00299

Dossier suivi par : J.L. Masmiquel

Objet : Champs d'Inondation Contrôlée à Beaumont lès V. – Compléments suite à l'instruction du dossier

Monsieur le Préfet

Par courrier du 24 février 2016, vos services nous invitaient à compléter le dossier de demande d'autorisation cité en objet. Dans un souci de clarté, nous avons préféré reprendre ce dossier en intégrant les précisions demandées. En effet, suite aux remarques faites par le bureau des enquêtes de la Préfecture de la Drôme, il nous apparaissait plus opportun de corriger l'ensemble du dossier que de réaliser une note complémentaire.

De plus, suite aux remarques de la DREAL, nous avons fait le choix de supprimer une digue transversale afin d'éviter un site favorable à une espèce de libellule, l'agrion de Mercure. Ceci a donc impliqué de nouveaux calculs hydrauliques afin de s'assurer que les objectifs de l'aménagement étaient conservés. Cette modification ayant été validée, une mise à jour de l'ensemble du dossier s'avérait nécessaire. Comme préconisé par la DREAL, nous avons également effectué un inventaire complémentaire de la faune en 2016 afin de mettre à jour l'inventaire effectué en 2011. Celui ci sera fourni en annexe du dossier. Nous prévoyons également un inventaire ciblé avant le lancement des travaux qui nous permettra de procéder à des mesures d'atténuation d'impact (déplacement) le cas échéant. Des échanges avec le service concerné de la DREAL nous ont permis de partager une vision commune sur le dossier notamment vis à vis du volet « espèces protégées ».

Enfin, la modification du projet est aussi une adaptation vis à vis de l'activité agricole puisque l'exploitant de la parcelle concernée a souhaité implanter un pivot pour l'irrigation de l'ensemble de l'ilot (environ 7 hectares). Ces évolutions témoignent de la volonté du syndicat de porter ce projet dans la concertation en essayant de réduire au maximum les impacts quelle que soit leur nature dans la conception même du projet.

SMBV Véore - ZA Sirius - 310 allée Marc Seguin - 26760 Beaumont lès Valence.


Tél : 04.75.60.11.45 - Fax : 04.75.60.11.49 - E-mail : smbvveore@orange.fr – www.smbv-veore.fr

En réponse aux préconisations de l'Autorité environnementale, le dossier a été étoffé vis à vis du fonctionnement de l'ensemble du système. Sur l'aspect paysager, je vous rappelle que nous avons pris en compte le projet de déviation routière envisagée par le Département. Mais que pour l'instant aucune décision concernant sa programmation n'a été prise par le Conseil Départemental de la Drôme. En revanche, nous avons complété l'aspect paysager par trois photomontages avant/après aménagements. Concernant l'intégration paysagère des digues, nous sommes contraints par la réglementation qui interdit de planter tout ligneux sur et à proximité de l'ouvrage.

Les remarques de l'Agence Régionale de la Santé portaient sur les problématiques liées à l'ambroisie, les nuisances sonores et la pollution de l'air. Concernant l'ambroisie, nous prévoyons une végétalisation avec un mélange grainier adapté de l'ensemble des ouvrages en remblais. Tout comme pour les autres espèces végétales invasives (Ailante par exemple), une attention particulière sera portée tout au long du chantier ainsi qu'un suivi post-chantier. Concernant les éléments portant sur l'impact des travaux au regard des habitations, l'analyse a été détaillée avec notamment une estimation du nombre de camions, de leurs conditions d'accès et de leurs influences sur la circulation routière et la qualité de l'air. La durée prévisionnelle du chantier est conséquente (2 ans) mais il s'agit d'un chantier mobile, ce qui limitera dans le temps les contraintes pour les riverains. Un détail du planning selon les contraintes écologiques est également inséré dans le dossier permettant de compléter ce point.

En espérant que ces compléments répondront aux attentes de vos services et restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président
Bernard CUBINIER



Syndicat Mixte du
Véore
Bassin Versant de la